

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	7189
Arrêté n° 2019-276 du 11 juin 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre du concours des initiatives étudiantes organisée par la fondation universitaire.....	7189
Arrêté n° 2019-277 du 11 juin 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre du concours des initiatives étudiantes organisée par la fondation universitaire.....	7190
Arrêté n°2019-279 du 7 juin 2019 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion, mention E-commerce et Marketing Numérique parcours Web rédacteur.....	7191

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2019-276 du 11 juin 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre du concours des initiatives étudiantes organisée par la fondation universitaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la fondation de l'Université de La Rochelle,
Vu le concours des initiatives étudiantes organisé le 20 mars 2019 dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,
Considérant la sélection par le jury du 13 mai 2019, de trois initiatives étudiantes réalisées dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,

ARRÊTE

Article 1 – Destinataire du prix

Le prix de l'implication étudiante est attribué à Géocéan pour son action tout au long de l'année : « zéro mégots » et de la réalisation de l'épreuve « Bob l'Eco-Ponge » lors de la manifestation Mille Sabords 2019.

Article 2 – Montant du prix

Dans le cadre du concours des initiatives étudiantes, la fondation universitaire verse la somme de 300 € à l'association Géocéan n° W173004052, 3 passage J. de Romilly, 17000 LA ROCHELLE

Article 3 – Imputation de la dépense

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : FONDATION/ CRB20/ FONDATION/ CDA 2019 RENCONTRES LUDI

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services et le président de la fondation universitaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 juin 2019.

Le président

Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2019-277 du 11 juin 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre du concours des initiatives étudiantes organisée par la fondation universitaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la fondation de l'Université de La Rochelle,
Vu le concours des initiatives étudiantes organisé le 20 mars 2019 dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,
Considérant la sélection par le jury du 13 mai 2019, de trois initiatives étudiantes réalisées dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,

ARRÊTE

Article 1 – Destinataire du prix

Le prix de la vulgarisation scientifique et de l'action pédagogique est attribué à l'association Lemonsea pour le jeu de plateau « Acid'impact ».

Article 2 – Montant du prix

Dans le cadre du concours des initiatives étudiantes, la fondation universitaire verse la somme de 300 € à l'association Lemonsea située Appartement 8, Avenue des Amériques, 17 000 LA ROCHELLE

Article 3 – Imputation de la dépense

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : FONDATION/ CRB20/ FONDATION/ FONCTIONNEMENT.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services et le président de la fondation universitaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 juin 2019.

Le président

Jean-Marc OGIER

Arrêté n°2019-279 du 7 juin 2019 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion, mention E-commerce et Marketing Numérique parcours Web rédacteur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1 – Composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de licence professionnelle**

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion, mention E-commerce et Marketing Numérique parcours Web Rédacteur est composé pour l'année universitaire 2018-2019 de :

Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président

Béatrice Chéry, professeur certifié

Catherine Hérault-Fournier, maître de conférences

Sylvain Dejean, maître de conférences

Aurélie Bernard, rédactrice web, Workingshare Numérique, La Rochelle

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 juin 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier